

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.
L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 14 décembre 2022 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à SORE (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 8 décembre 2022

Étaient Présents en présentiel : M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. PAIN Cédric, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. BACHE Alain et de M. COUTIERE Dominique, M. BOUFFIN Yann portant pouvoir de Mme BEAUMONT Patricia, M. FORET Thierry portant pouvoir de DECLERCQ Cyrille, M. DUNOGUES Yves, M. LANUSSE Denis, Mme ARDOUIN Aimée

Étaient Présents en visioconférence : Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. DELUGA François, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoirs de M. GILLE Hervé et de M. GLEYZE Jean-Luc, M. MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel, M. SAINTORENS Denis, M. SARTRE Philippe portant pouvoir de Mme MALIORGUE Magali, Mme MESPLES Olga, M. VAYSSE Ludovic, M. ICHARD Vincent portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie

Absents excusés (pouvoirs) : M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à M. BOUFFIN Yann, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, Mme VALIORGUE Magali ayant donné pouvoir à M. SARTRE Philippe

Absents : M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. LASSALE Jean-Claude (excusé), Mme TOSTAIN Emmanuelle (excusée), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), M. BAUDE Vital (excusé), M. DUFAY Michel (excusé), Mme TAPIN Maylis (excusée), Mme WEBER Sophie, M. DURRIEU Michel, Mme LE YONDRE Nathalie, M. CARRERE Paul, M. PAPADATO Patrick

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	16	Représentant nombre de voix	58
Nombre de pouvoirs	11	Nombre de voix pour	58
Total présents et pouvoirs	27	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

TOURISME

Prise en charge de frais de repas pour animation ornithologique

Dans le cadre du programme de sorties hivernales autour de l'observation des Grues cendrées, le Parc a confié l'animation d'une journée se déroulant sur les communes de Solférino, Luglon et Arjuzanx, à la Réserve naturelle d'Arjuzanx.

Cette journée se déroulera le 15 janvier 2023 et le Parc assurera la prise en charge du repas de l'animateur nature de la Réserve.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le principe de cette prise en charge
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 16/12/2022
Qualité : PRESIDENT

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le

20/12/2022